



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

DOM-ROM : La Réunion

Question écrite n° 5948

## Texte de la question

Mme Huguette Bello attire l'attention de Mme la garde des sceaux, ministre de la justice, sur les difficultés que rencontrent les familles des détenus du centre pénitencier de la Pointe-des-Galets, commune du Port, quand elles déposent une demande de parloir. Ces demandes se faisaient jusqu'à présent par téléphone. Les familles sont désormais obligées de formuler leur demande sur une des bornes installées dans l'enceinte du centre en s'y présentant physiquement, la date et l'heure de l'entretien ne leur étant communiquées que quinze jours, voire un mois plus tard, par courrier ou par téléphone. Cette nouvelle obligation pénalise lourdement ces familles, surtout celles qui résident loin de la Pointe-des-Galets et qui sont très souvent dépourvues de moyens de transport personnels. Elle lui demande quelles dispositions elle envisage de prendre pour qu'il soit rapidement mis fin à une procédure visiblement inappropriée qui aggrave inutilement la situation pénible dans laquelle se trouvent les familles de détenus.

## Texte de la réponse

La garde des sceaux, ministre de la justice, fait connaître à l'honorable parlementaire l'intérêt qu'elle porte aux visites des familles auprès d'une personne détenue dans les établissements pénitentiaires. En ce qui concerne le système de réservation des parloirs au centre pénitentiaire du Port, situation dont l'honorable parlementaire fait état, il est à signaler qu'il est similaire à ce qui se pratique dans la plupart des établissements pénitentiaires de métropole. Les rendez-vous sont pris à partir d'une borne tactile installée dans les locaux d'attente des familles qui peuvent retenir le moment de la visite jusqu'à quinze jours à l'avance. L'automate délivre alors un ticket avec indication de la date et l'heure. S'agissant de la demande de la première visite qui pourrait poser problème dans la mesure où les familles ne se sont pas encore vues remettre leur badge, le dispositif in situ et par téléphone est maintenu, la permanence au centre pénitentiaire du Port étant tenue chaque matin du mardi au vendredi.

## Données clés

**Auteur :** [Mme Huguette Bello](#)

**Circonscription :** Réunion (2<sup>e</sup> circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 5948

**Rubrique :** Outre-mer

**Ministère interrogé :** Justice

**Ministère attributaire :** Justice

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 2 octobre 2007, page 5936

**Réponse publiée le :** 27 novembre 2007, page 7516